

EN PARTICIPANT À CE PROGRAMME, VOTRE ENTREPRISE CONTRIBUE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ISSUES DE LA MIGRATION.

La mise en œuvre du projet PAVE est confiée à l'Hospice général.

Les job coaches du service d'insertion professionnelle (SIP) sont vos interlocuteurs privilégiés afin de vous aider à trouver des candidats qui répondent aux profils recherchés.

Un partenariat entre le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) et l'Hospice général.

BIC

88, route de Chancy
1213 Onex
integration.etrangers@etat.ge.ch

Hospice général

SIP
Case postale 3360
1211 Genève 3
pave@hospicegeneral.ch

Programme d'aide vers l'emploi (PAVE)



« Le travail est une valeur et une langue universelle. »

LE PAVE, une action pour favoriser l'emploi des personnes issues de la migration

Qu'est-ce que le PAVE ?

Le programme d'aide vers l'emploi (PAVE) a été initié par la Confédération et est destiné à favoriser l'intégration professionnelle durable des personnes titulaires de permis S, ainsi que des personnes réfugiées (permis B réfugié et F réfugié) et admises à titre provisoire (permis F) pour lesquelles une allocation de retour à l'emploi (ARE) n'a pas été acceptée.

Afin qu'elles puissent pleinement offrir leurs compétences et s'insérer sur le marché du travail, ce projet est mis en place pour encourager les employeurs à leur ouvrir les portes de leurs entreprises.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE PROGRAMME ?

- Une prise en charge du salaire brut de l'employé à hauteur de 40 %, pendant 6 mois
- Le financement d'une formation complémentaire liée à l'emploi en cas de besoin
- La mise à disposition de candidats déjà soigneusement sélectionnés pour leur motivation et leurs compétences
- Un accompagnement personnalisé par un job coach certifié

QUEL EST VOTRE ENGAGEMENT ?

- Offrir un contrat en CDI à 80 % au minimum ou à partir de 50 % dans les situations suivantes :
 - obligations familiales
 - motifs de santé
 - formation ou perfectionnement professionnels
- Maintenir le contrat pour une durée d'au moins un an après la fin du versement des allocations liées au programme.